

ELECTION DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vote pour l'élection des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration du collège Jean-Louis Etienne se déroulera le **vendredi 12 octobre 2018**.

« Il est essentiel d'encourager une implication optimale des parents d'élèves à la vie et au fonctionnement de l'établissement scolaire afin de développer le sentiment d'appartenance à la communauté éducative » (Circulaire rectorale du 10 septembre 2018).

*** MODALITES DE L'ELECTION**

Scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les électeurs votent pour **une** liste, **sans aucune modification** (ni panachage, ni radiation, ni surcharge). Tout bulletin raturé est considéré comme nul.

« Chaque parent est électeur et éligible sous réserve pour les parents d'enfant mineur de ne pas s'être vu retirer l'autorité parentale. Il ne dispose que d'une voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans le même établissement.

Lorsque l'enfant a été confié à un tiers qui accomplit tous les actes usuels relatifs à la surveillance et à l'éducation de l'enfant, ce tiers exerce à la place des parents le droit de voter et de se porter candidat. Ce droit de suffrage est non cumulatif avec celui dont il disposerait déjà au titre de parent d'un ou plusieurs élèves inscrits dans l'établissement» (art. R 421-26 du Code de l'éducation).

*** MODALITES DE VOTE**

Vous trouverez ci-joint **1 jeu de matériel de vote par famille**, sachant que pour vous exprimer vous avez le choix entre :

- 1) Le vote direct : **bureau de vote ouvert de 12 h 00 à 16 h 30 en Salle de réunion**
- 2) Le vote par correspondance :

- Chaque parent électeur glissera un bulletin de vote dans l'enveloppe bleue. **Celui-ci ne doit porter aucune mention, sous peine de nullité de vote.**

- Ensuite, il introduira l'enveloppe bleue dans l'enveloppe blanche, qui devra être fermée. Au dos de l'enveloppe blanche, **il inscrira obligatoirement ses nom, prénom, adresse et signature.**

Les enveloppes blanches (glissées dans l'enveloppe kraft) peuvent être :

- **soit envoyées par la poste avant le mardi 9 octobre 2018**
- **soit déposées par votre enfant ou vous-même dans une urne à la vie scolaire, avant le jeudi 11 octobre 2018 - 17heures.**

Veillez ne pas oublier de signer le carnet de correspondance de votre enfant afin d'attester de la bonne réception du matériel de vote.

« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique. »

La Principale, Nathalie BOUVIER